



Conseil de quartier Louis Blanc - Aqueduc

Compte-rendu de la plénière du 7 décembre 2021 qui s'est tenue dans les locaux de l'école Aqueduc

La réunion s'est déroulée en format plénière et avait à l'ordre du jour deux sujets : le nouveau règlement des terrasses et la présentation de deux associations du quartier. Un temps a été dédié aux questions diverses en fin de réunion.

Nouveau règlement des terrasses

Cette question a été mise à l'ordre du jour à la demande de résidents du quartier suite à la multiplication de terrasses éphémères qui ont été installées dans le quartier en raison de la crise sanitaire. Pour certains, ces terrasses étaient perçues comme de espaces de vie et de convivialité, d'autres les percevaient comme des gênes à la circulation des piétons et des sources de nuisances. En juin 2021, la ville a adopté un nouveau règlement des étalages et des terrasses qui a défini le cadre réglementaire de ces nouvelles terrasses.

- Présentation du nouveau règlement par David Delplanque (conseiller d'arrondissement délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme), Céline Meyrand, cheffe de la circonscription 8-9-10 de la Direction de la Prévention et de la Police Municipale, et Matthieu Le Sann, adjoint à la cheffe de circonscription Nord de la Direction de l'Urbanisme.

- *Grandes lignes du nouveau règlement des étalages et terrasses (RET)*

L'installation de terrasses est soumise à une demande d'autorisation à la ville. Il existe maintenant deux régimes d'autorisation : à celui des terrasses annuelles (ou pérennes) qui est maintenu, s'ajoute celui des terrasses estivales qui peuvent être installées du 1^{er} avril au 31 octobre. L'autorisation de ces dernières est soumise à un encadrement précis en matière d'implantation, d'esthétique, d'horaires de fermeture et de respect de l'accessibilité pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Des contre-terrasses sur stationnement peuvent également être autorisées. Les obligations des commerçants sont renforcées (propreté, nuisances sonores...) et le régime de sanctions a été durci.

Depuis juillet 2021, 513 demandes ont été déposées dans le 10^{ème} et sont soumises à une commission qui regroupe différents services municipaux concernés. Sur les 220 qui ont été traitées à ce jour, seulement 19% ont été accordées.

(Le support de présentation est disponible [ici](#) pour plus de détails.)

D. Delplanque : Le nouveau RET résulte de la stratégie d'urbanisme tactique¹ développée à l'issue du confinement de mars 2020. L'objectif était alors de permettre aux commerçants (restaurants, bars, fleuristes...) de rouvrir et de préserver leur trésorerie.

Une concertation avec les associations de riverains (par exemple Droit au sommeil) a eu lieu en mai 2021 après un nouveau confinement. À la suite de ces échanges, le nouveau règlement a été finalisé et adopté en Conseil de Paris en juillet 2021. La mise en œuvre du RET s'est étendue tout au long de l'été pour passer progressivement du système déclaratif au régime d'autorisation. Un certain nombre de demandes est donc encore en instruction selon le processus décrit précédemment.

Les terrasses présentes sur l'espace public cet été, sous le régime des terrasses éphémères, ne seront donc pas nécessairement des terrasses estivales.

Une attention particulière est portée lors de l'instruction à l'esthétique, à la soutenabilité des matériaux employés et la compatibilité avec le bon fonctionnement des services de propreté de la Ville.

○ Échanges et questions aux intervenants

Q : Le RET n'est pas équitable pour tout le monde, le restaurant associatif un Air de Famille estime certaines demandes d'autorisations de terrasses devraient être étudiées prioritairement à la lumière du secteur dans lequel elles se situent. La rue du Château Landon par exemple est moins fréquentée que d'autres rues et secteurs du 10^e comme le canal St-Martin – secteur dans lequel l'apparition de terrasses a compliqué la mobilité, et pourrait bénéficier par l'octroi de terrasses d'un caractère plus convivial.

R (D. Delplanque) : Comme expliqué, ce qui s'est passé cet été n'est pas représentatif des autorisations de terrasses qui seront accordées à terme. Il y a eu des abus cet été sur l'occupation de l'espace public mais aussi sur les horaires. Nous faisons d'ailleurs le choix de n'autoriser que peu de terrasses pour l'année à venir afin de voir comment cela se passe et éventuellement d'aller plus loin les années suivantes. Le nouveau RET permet également d'avoir une meilleure échelle de sanctions pour les commerçants qui ne jouent pas le jeu. La demande d'Un Air de Famille est à l'étude. Il y a eu beaucoup de demandes dont une partie est toujours en cours d'instruction. Une commission sera mise en place pour les prochaines saisons pour traiter plus efficacement les demandes.

Q : Quels sont les critères qui définissent l'espace nécessaire à laisser aux piétons ?

R (D. Delplanque) : La règle de base est de laisser un passage d'1, 60m minimum et 1, 80m entre une terrasse et une contre-terrasse. La largeur minimale du trottoir doit être d'1, 20m pour qu'une demande de terrasse soit étudiée.

¹ Désigne un urbanisme citoyen, participatif et éphémère, caractérisé par sa petite échelle, son coût réduit et sa réalisation à court terme et visant à encourager des réflexions sur les usages de la ville (source : wikipedia https://fr.wikipedia.org/wiki/Urbanisme_tactique consulté le 14 décembre 2021)

Q : Combien rapporte le m2 de terrasse à la Ville ? Quelles sont les recettes et quel est le montant des sanctions ?

R (D. Delplanque et M. Le Sann) : Aujourd'hui, il y a une exonération sur la taxe, mais le nouveau barème du coût au m² a été rendu public. Il est au compte-rendu de la séance du conseil de Paris lors de laquelle le règlement a été adopté. Le barème prend en compte la localisation.

(C. Meyrand) L'amende est de 135€ comme pour les nuisances sonores et peut aller jusqu'à 500€ lorsqu'il y a une mise en demeure. Cela n'a pas été le cas dans le 10^e. La création et la territorialisation de la Police Municipale améliorera l'efficacité des interventions des agents municipaux, car il sera plus simple de cibler certains secteurs problématiques.

Présentation de deux associations du quartier

Consciente du rôle important que jouent les associations dans la vie du quartier, l'équipe d'animation du Conseil de quartier a demandé à deux d'entre elles de présenter aux habitants leurs activités. D'autres associations pourront être sollicitées lors de prochaines assemblées générales du Conseil de quartier.

Raphaël Bonnier, adjoint à la Maire du 10^e, délégué à la Participation Citoyenne, au Débat public, à la Vie Associative et au Budget Participatif, référent du quartier Louis Blanc - Aqueduc a rappelé le dynamisme associatif du 10^e et l'importance des associations de proximité pour la vie d'un quartier. Il a félicité l'initiative de l'équipe d'animation d'inviter ces deux associations à se présenter lors du Conseil de quartier, qui s'est déroulé pendant la semaine parisienne de l'engagement, celle-ci ayant pour thème dans le 10^e, l'accueil des migrants.

Français langue d'accueil (FLA)

Présentation faite par Béatrice Audollent, directrice déléguée de l'association :

- Création en 2008 après l'arrivée de migrants afghans dans l'arrondissement
- 6 salariés, 180 bénévoles
- Activités : apprentissage du français pour des réfugiés, activités socio-culturelles (ex : une bénévole a monté un atelier chant), insertion professionnelle...
- Création d'un nouvel atelier : vivre ensemble en France, dans la langue d'origine des participants, pour comprendre divers aspects de la citoyenneté et de l'administration française
- Des participants bénéficiaires des ateliers font partie du Conseil d'Administration de l'association
- Recherche de bénévoles et de salles pour mener à bien leurs activités.

Q : Quelles sont les sources de financement ? Est-ce que l'association est subventionnée par la Ville de Paris ?

R (FLA) : Plusieurs sources de financements dont la Ville de Paris, la région Ile-de-France, des fondations comme la Fondation de France et des donateurs privés, aujourd'hui essentiellement liés aux connaissances des bénévoles de l'association.

Q : Les écoles peuvent-elles accueillir ces activités en dehors des heures de classe ?

R (R. Bonnier) : La Mairie effectue un suivi assidu des problèmes de locaux pour les associations. L'occupation des écoles est une des pistes, déjà travaillée par l'ouverture des cours d'école le samedi. L'école Aqueduc fait d'ailleurs partie des 3 écoles ouvertes le samedi dans le 10^e.

La Textilerie

Il s'agit de la seconde association invitée par le conseil de quartier. Bérénice Raboisson, coresponsable de la Textilerie, rappelle que cette association a été créée en 2018 par Elsa Monségur et dispose d'un local au 22 rue Château Landon. Plusieurs activités sont proposées autour du textile et du vêtement avec une logique de filière courte et circulaire, à savoir : un atelier couture, une recyclerie textile et une boutique de tissus et produits écoresponsables.

L'atelier propose des cours (réguliers ou à la carte) pour apprendre à fabriquer, transformer ou réparer des vêtements.

L'activité « recyclerie » consiste d'abord à procéder à un tri des vêtements apportés par des particuliers et à valoriser une partie d'entre eux en leur donnant une seconde vie. Ceux-ci, des pièces en exemplaire unique, sont mis en vente dans la boutique à des tarifs très modestes.

Enfin, dans la boutique, sont mis en vente des tissus et fournitures pour confectionner ou raccommoder des vêtements, ainsi que des produits de créateurs engagés dans une démarche d'écoconception et de fabrication éthique.

(Le support de présentation est disponible [ici](#) pour plus de détails).

Q : Est-ce que l'association travaille avec la Caserne (Château Landon) ?

R : Des premiers liens ont été noués notamment lors du [Conscious Festival](#), événement festif sur l'écologie qui s'est déroulé en septembre à la Caserne.

Q : Quel est le prix des cours de couture ?

R : Des ateliers de réparation textile sont proposés gratuitement. Le prix des cours de couture est semblable aux prix du marché (35 à 50 € pour 1 à 2h de cours) et permettent de

financer l'activité gratuite ou à prix solidaire du lieu (à destination des personnes hébergées dans les centres d'hébergement d'Emmaüs, friperie bon marché...).

Questions diverses

Raphaël Bonnier, élu référent du quartier et *adjoint* à la Maire du 10^e, délégué à la Participation Citoyenne, au Débat public, à la Vie Associative et au Budget Participatif a ouvert ce temps en évoquant les sujets d'actualité dans le quartier :

- **Piscine Château Landon** : le budget 2022 prévoit une enveloppe de 10M€ pour rénover la piscine durant la mandature, même si les délais sont assez longs. Pour rappel : La piscine Château Landon est la plus vieille piscine de Paris. Des éléments du faux plafond se sont décrochés en 2019, ce qui a nécessité de mener des études approfondies. Celles-ci ont révélé que la structure même était attaquée par le vieillissement. Des études complémentaires ont alors été menées, concluant que la structure certes fragilisée pouvait être sauvée. La Ville travaille actuellement à passer les marchés nécessaires qui totaliseront plusieurs millions d'euros pour une réfection complète. La date de réouverture demeure encore aujourd'hui inconnue, toutefois la Mairie d'arrondissement travaille ardemment à ce qu'elle soit le proche possible. Une participante a fait remarquer que le 10^e était le parent pauvre des piscines, celle de la Grange-aux-Belles étant également fermée pour cause de vétusté des infrastructures.

- **1er trimestre 2022 : lancement de la démarche Embellir votre quartier** pour le quartier Louis Blanc Aqueduc et jusqu'à la rue du Terrage. Une des premières étapes de la démarche sera l'ouverture d'une concertation pour réfléchir aux aménagements à venir et notamment la piétonisation du pont de l'Aqueduc, la place Karski, la végétalisation, le plan de circulation, etc...

- **Caserne Château Landon** : les riverains se plaignent de troubles sonores répétés très tard le soir et au-delà, liés à l'organisation d'évènements festifs par les nouveaux occupants de la caserne. La Mairie souhaite que cet espace constitue une réelle opportunité pour le quartier en étant un lieu ouvert aux habitants et dont ils peuvent profiter. Elle sera toutefois attentive à ce que les règles de fonctionnement soient respectées et permettent aux riverains et aux activités de la Caserne de coexister. L'avocat des copropriétaires de l'immeuble voisin de la Caserne a expliqué les actions entreprises : échanges informels, signalements au commissariat, mails à la Mairie, qui sont restées sans suite. Un courrier a été envoyé à la Préfecture de police pour demander la fermeture du lieu au motif de l'absence d'autorisation pour certaines activités causant des nuisances (par exemple l'organisation de soirées festives).

La directrice de la Caserne a répondu qu'elle souhaitait le lieu ouvert sur le quartier et que les habitants soient impliqués dans le projet. Certains habitants fréquentent le lieu

régulièrement et elle s'associe autant que possible aux projets associatifs du quartier pour prêter des locaux, donner un coup de main grâce aux moyens de la Caserne. Les soirées de cet été étaient organisées dans le cadre de la location du lieu par des personnes privées et n'étaient donc pas organisées par les opérateurs de la Caserne. Des travaux d'insonorisation sont en cours.

- **Mauvais état de la voirie** : Un participant soulève le sujet de l'état de la voirie et notamment la présence de trous et de bosses sur les trottoirs par endroits. De même les pieds d'arbres ne sont pas suffisamment entretenus. Cela pose des problèmes de mobilité pour les personnes à mobilité réduite.

- **Sur la place Jan Karski** : Un participant rappelle avoir lancé une pétition pour refaire la place qui a récolté 600 signatures et a été remise en septembre à Alexandra Cordebar, Maire du 10^e et à Pauline Joubert, adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la Coordination des travaux. Lors de la rencontre du collectif à l'initiative de la pétition avec la Maire et son adjointe à ce sujet, elles se sont engagées à refaire la place à moyen terme et ont rejeté les propositions d'aménagements de court terme. La concertation annoncée par Raphaël Bonnier pour le 1^{er} trimestre 2022 était alors prévue pour la fin d'année 2021.

Pauline Joubert, adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux a répondu qu'une concertation était indispensable pour que tout le monde puisse donner son avis malgré la longueur du processus. Elle a également rappelé l'existence de l'application Dans Ma Rue pour signaler les anomalies de voirie ainsi que l'importance de faire remonter ces sujets notamment dans le cadre de la concertation « Embellir votre quartier » qui aura un volet important sur l'accessibilité.

- **Sur les problèmes de sécurité boulevard de la Chapelle** :

Raphaël Bonnier rappelle que la Mairie du 10^e organise des marches exploratoires de femmes dans ce quartier afin de cartographier précisément les endroits insécurisants et de déterminer les aménagements et mesures adaptés.

- **Sur la construction d'un immeuble à l'angle du 238 rue du Fg St Martin et de la rue La Fayette** : Une question de pré-conseil a été posée en novembre 2020 par l'association Histoires et Vies du 10^e au sujet du futur projet architectural au niveau de l'ancien restaurant Chez Papa dont les maisons concomitantes présentent un intérêt historique. À proximité, se situe également la façade de l'atelier Claverie, classé Monument Historique. La Commission du Vieux Paris avait émis un avis assez ferme sur la nécessité de protéger la qualité architecturale et historique de plusieurs de ces bâtiments, en les rénovant et en les préservant de la destruction comme de la surélévation.

Elie Jousselein, adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement et à la Mémoire a répondu que le projet prévoyait, via la RIVP, la création de 30 logements sociaux et de plusieurs commerces. Ce projet, voté par le Conseil d'arrondissement le 30 novembre 2020,

permettra de répondre à la demande de logement toujours importante dans l'arrondissement. Il a rappelé que 6 000 personnes dans le 10ème étaient en attente d'un logement social. La Mairie du 10ème a pris l'engagement de créer 1500 nouveaux logements sociaux durant la mandature. Cet immeuble, qui accueillait l'établissement Chez papa, situé au 206 rue La Fayette, sera donc réhabilité et aménagé de manière à favoriser de nouvelles activités et mettre en valeur le patrimoine existant.